

LES FORMES DU TERRITOIRE

Trois modèles d'organisation territoriale : Aribinda (Burkina-Faso), Jambi (Indonésie) et Koumac (Nouvelle-Calédonie)

*Dominique GUILLAUD
ORSTOM, Nouvelle-Calédonie*

Cet article vise à décrire et à confronter les différentes formes de la territorialité observées dans trois communautés traditionnelles bien distinctes. Par territorialité l'on entend la manière dont les groupes humains se représentent et investissent leur espace, aboutissant à des formes d'organisation qui leur sont spécifiques. Le lien entre la société rurale traditionnelle et l'espace est décrit par Claval (1968, 312) de la façon suivante :

"des groupes ethniques imposent leur autorité dans un espace donné. Ils lui donnent sa langue, le modèlent à leur image. Ils lui confèrent une organisation stable, dans laquelle les liens qui existent entre les hommes et les lieux finissent par avoir autant de poids que ceux qui sont purement sociaux (...) À partir d'un certain degré d'occupation de l'espace, la stabilité qui s'impose aux hommes finit par modeler les liens tenaces entre la personnalité et l'espace".

Toutefois, cette description ne mentionne pas le ou les niveaux auxquels se tisse la relation entre la société et l'espace, et ce sera l'un des objectifs du présent texte que de le définir. Par ailleurs, la confrontation de ces trois "formes" de territoire permettra de clore la réflexion sur la nature et la pertinence de ce type d'observation.

Les trois ensembles humains présentés ici relèvent de zones géographiques très différentes¹. Le premier est situé dans le Sahel : il s'agit de la région d'Aribinda, dans la partie septentrionale du Burkina-Faso. Le deuxième est constitué par la région de Jambi sur la côte orientale de Sumatra, en zone de forêt dense humide. Le troisième terrain, la vallée de la Koumac, est localisé en Océanie, dans le nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie. Les caractéristiques de ces trois terrains et, partant, les problématiques qui y ont été développées dans le cadre de différents programmes de recherches² ont été des plus diverses. Toutefois, l'étude de l'organisation territoriale et de sa genèse s'est révélée tôt ou tard indispensable à la compréhension des phénomènes d'ordre économique, politique et social, et a toujours fini par s'imposer comme un thème d'étude en soi.

Aribinda : le territoire en "faisceaux"

Dans la petite région sahélienne d'Aribinda, couvrant environ 4 000 km², l'étude au départ axée sur les activités de production agro-pastorales dans des conditions climatiques limitées a mis en évidence un partage de la région en quatre zones correspondant, chacune, à une composante de la société locale. C'est en reconstituant l'histoire du peuplement et celle de l'investissement de l'espace qu'il a été possible d'éclairer cette correspondance étroite entre la division sociale et le partage de l'espace de la région toute entière.

¹ Ils correspondent à trois affectations distinctes effectuées dans le cadre de l'ORSTOM.

² Programmes "Genèse et dynamique d'un espace sahélien voltaïque" à Aribinda; "Gestion du milieu rural et aménagement régional. Analyse, modélisation des paysages et recherche d'une méthode d'aide à la gestion de l'espace" à Jambi; "Histoire du peuplement et de la transformation des paysages dans l'aire indo-pacifique" (archéologie) à Koumac.

Les habitants actuels de l'Aribinda sont désignés par le terme de Kurumba mais leurs origines sont diverses. Ce sont au départ des Songhay provenant de la région de Tombouctou, auxquels s'allient des Kurumba³ provenant du Yatenga à l'ouest, puis des Mossi venus de la région de Boulsa au sud. Ces trois groupes qui ont tous fui, pour des raisons diverses, leur région d'origine, s'implantent au XVIII^{ème} siècle dans le centre de l'Aribinda, dans un site de massifs granitiques propice au refuge; là, ces groupes humains se partagent les fonctions socio-politiques pour donner naissance à une nouvelle société. Cette société s'organise dès lors autour de deux éléments principaux, l'aristocratie et les responsables des sacrifices; autour de chacune ces deux composantes principales gravitent des lignages qui leur sont dépendants ou subordonnés (serviteurs, captifs, guerriers; lignages secondaires, marginalisés...).

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, l'espace disponible est limité, pour des raisons de sécurité, aux terres arables proches des massifs de granite, lesquelles couvrent tout au plus 25 km². Dans cette aire confinée, les clivages sociaux sont exacerbés et les différents partis en présence s'établissent dans quatre ensembles de quartiers bien individualisés : deux d'entre eux, Ouré et Wangré, relèvent de l'aristocratie et se concurrencent longtemps pour être le siège de la chefferie, avant que celle-ci ne revienne définitivement à Ouré; Tolou est le quartier des responsables des sacrifices et Honré et Silmamasi, deux quartiers nés de Tolou et qui socialement et territorialement forment un tout, abritent les lignages dépendants ou islamisés du monde des sacrifices. L'ensemble de ces quatre quartiers implantés au pied des massifs granitiques forme un bourg qui porte le même nom que la région : Aribinda. Une première partition de l'espace se met ainsi en place. Chaque quartier se réserve les terrains de culture les plus proches et l'espace exploitable autour du bourg se trouve par conséquent partagé en quatre secteurs.

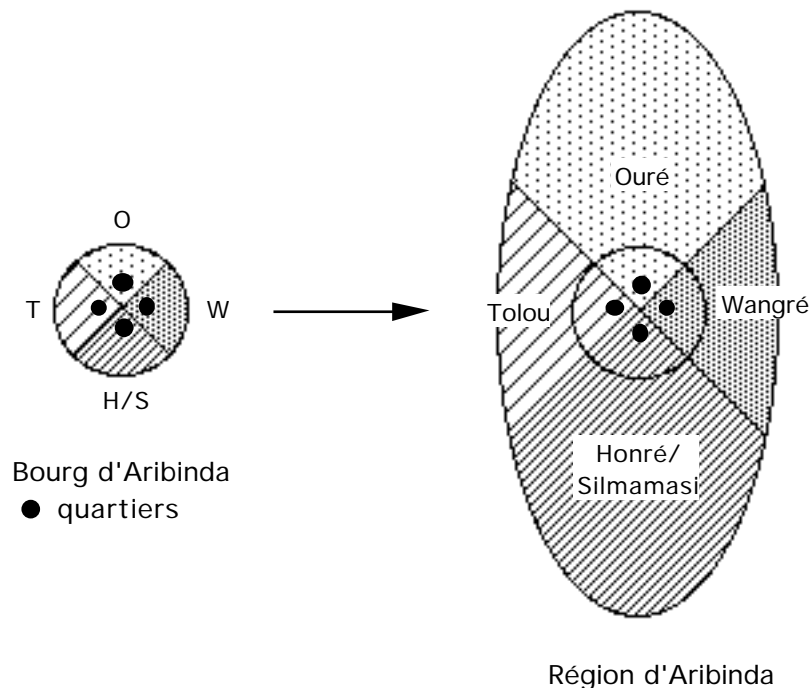


Figure 1 : organisation territoriale en "faisceaux" à Aribinda.

A partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, l'accroissement démographique et les conditions climatiques et économiques favorables vont permettre aux habitants d'Aribinda

³ Ce sont les "authentiques" Kurumba; toutefois, les deux autres groupes ethniques leur ayant été assimilés, tous les habitants de l'Aribinda sont en bloc désignés par le terme de "Kurumba".

d'aller chercher de nouvelles terres de culture hors du site défensif du bourg. Cette colonisation agricole, qui se poursuit encore de nos jours, procède par des fondations de villages de plus en plus éloignés, et, dans ce processus, les divisions foncières originelles entre quartiers vont se trouver étendues à la région toute entière. Les groupes humains qui quittent Aribinda s'implantent en effet dans des secteurs d'espaces déterminés par leur quartier d'origine, véritables "faisceaux territoriaux" qui rayonnent sur la région à partir du centre initial que représente le bourg.

Les aires territoriales de chacun des groupes restent nettement distinctes; il n'y a contact entre l'aristocratie et les responsables des sacrifices qu'à Aribinda, et le bourg joue un rôle majeur dans le processus de régulation foncière, politique et sociale qui est toujours à l'œuvre dans le pays : lieu où se cristallisent les clivages et les complémentarités internes à la société, il est la référence et le modèle de cette organisation territoriale.

Jambi : le territoire en "chapelet"

Ce rôle particulier que joue le bourg ou la capitale se retrouve à Jambi, au centre-est de Sumatra. La province de Jambi correspond *grosso modo* au bassin versant du fleuve Batang Hari, pendant longtemps la seule voie de communication entre les hautes et les basses terres, et dont le cours s'étend sur plus de 300 km d'ouest en est. La population implantée originellement le long de ce fleuve est, encore une fois, d'origine composite : la tradition évoque, au moins dès le XV^{ème} siècle, une immigration minangkabau en provenance de l'amont, puis la venue de groupes désignés comme *orang kaya*, probablement commerçants malais du détroit, et enfin des arrivées de Javanais qui eux, remontent le fleuve. La présence de populations antérieures non islamisées est plus ou moins complètement occultée. Les composantes minangkabau et javanaises fusionnent pour former la population de riziculteurs que l'on rencontre tout au long du fleuve : les Melayu-Jambi. Elles sont placées sous la domination d'un sultanat qui, apparu au tout début du XVI^{ème} siècle, établit son siège dans la ville de Jambi; ce sultanat s'appuie sur une aristocratie descendant des *orang kaya* mais fortement imprégnée de culture javanaise, comme en témoignent la langue, le protocole et les mœurs en usage à la cour.

L'organisation territoriale est évoquée dans les textes de lois malais du sultanat, eux-mêmes récapitulés dans la littérature administrative coloniale⁴. Son origine fait l'objet de plusieurs versions, mais qui diffèrent finalement peu dans leur essence. Elles évoquent toutes un partage du cours du fleuve entre douze personnages mythiques, écartés du trône qui est allé à un cadet : ce sont soit les frères d'une même lignée, soit ceux de deux lignées réunies par un mariage fondateur, avec des variantes tenant au nombre de générations impliquées. Quoiqu'il en soit, chacun de ces douze personnages reçoit en guise d'apanage un territoire, constitué à l'origine par un village-mère (*ibu-dusun*) et son aire d'influence. Ce territoire est désigné par le terme de *kelbu*, i.e. littéralement un "ventre" ou un "cœur". Ces ventres, qui relèvent donc en principe d'une généalogie, dessinent une série de territoires disposés en "chapelet" tout le long de la Batang Hari et qui, au fil du temps, se développent en tache d'huile puis essaiment.

La régulation foncière, économique et politique, une fois encore, s'opère par référence au centre que représente la capitale, Jambi, siège du palais du sultan. Toutefois ses mécanismes sont complètement différents. En effet, chaque territoire se voit attribuer une fonction définie qui contribue à la bonne marche de la cour et du royaume; il s'agit de fournir au sultan des services, de la main-d'œuvre, une matière première ou des produits finis : à l'un des "ventres" reviennent ainsi des tâches de police et d'armée, d'autres doivent se charger des travaux publics, des constructions, de l'approvisionnement du palais; enfin, aux territoires les plus proches de ce

⁴ C'est essentiellement elle qui a fourni les informations développées ci-dessous. Pour plus de détail, on se référera à Guillaud (1994).

dernier, incombe la fourniture des gardes, musiciens, danseuses et domestiques qui participent à la vie de la cour. Dans cette représentation fonctionnelle de l'espace, le royaume est conçu comme un macrocosme du palais royal. L'identité du nom de la capitale et de celui du royaume n'est probablement pas plus fortuite que dans le cas d'Aribinda, où le "pays" tout entier est né d'une extension du centre initial.

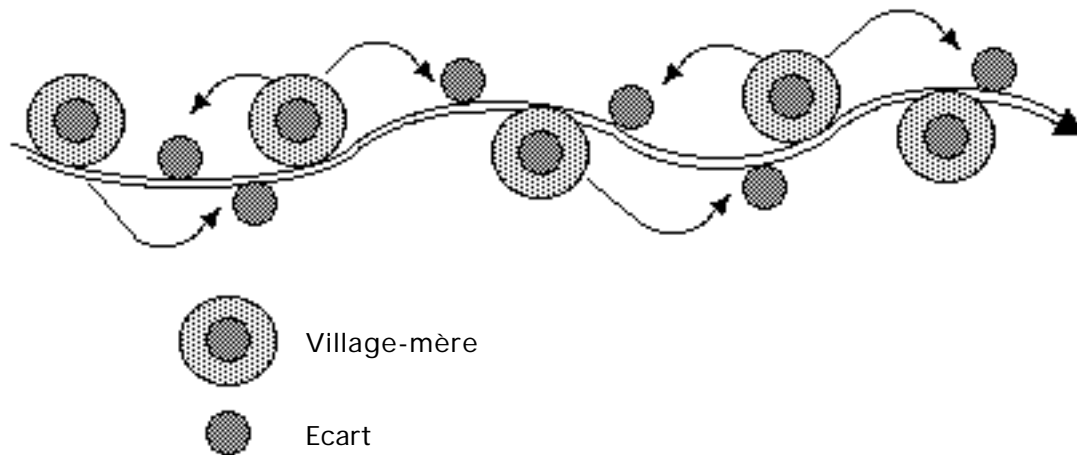


Figure 2 : organisation territoriale en "chapelet" à Jambi

Le sultanat de Jambi est aboli en 1906 par les Néerlandais, qui cherchent pourtant à ce moment-là à s'appuyer sur son organisation pour définir leurs circonscriptions administratives. Cependant, le tracé de frontières entre les territoires-*kelbu*, étranger jusqu'alors à cette organisation spatiale basé sur les villages-mères, dépourvus de limites précises, est d'autant plus mal accepté par la population que les "ventres" initiaux ont essaimé en de multiples établissements et qu'on ne peut les reconstituer qu'en retrouvant la filiation des villages, en principe indifférente à toute zonation.

Depuis la décolonisation, les découpages administratifs de Jambi ont été modifiés de multiples fois, essentiellement pour des raisons idéologiques; pourtant, dans les partitions modernes de l'espace, qui s'affinent au fur et à mesure de la croissance démographique, on voit resurgir des découpages de l'espace qui coïncident avec ceux de la période coloniale. Ce pourrait être simplement le signe que ces frontières, faute de mieux, ont fini par être acceptées; mais il n'est pas à exclure que les circonscriptions néerlandaises aient réussi finalement à saisir et à fixer au moins une partie de la cohérence territoriale du sultanat.

Koumac : le territoire en chaînons

La vallée de la Koumac, dans le nord calédonien, présente la particularité d'être pour une grande part aux mains de propriétaires d'origine européenne. La réserve mélanésienne, formée à la fin du XIX^{ème} siècle dans le cadre de la politique de cantonnement du gouverneur Feillet, se trouve à l'aval de la rivière, dans une large plaine alluviale; elle jouxte la bourgade européenne de Koumac établie sur les premières collines.

Originellement, les clans, qui forment l'élément de base de la société kanak, sont associés, avec des fonctions et des statuts divers, au sein d'une chefferie. Ils se partagent l'espace selon les règles définies au fil du temps au gré des alliances, des accueils amiables, des assimilations ou des guerres. Une distinction importante se situe entre les clans maîtres de la terre et ceux qui ont été accueillis, sachant toutefois que l'autochtonie est un statut qui peut s'acquérir avec le temps ou en fonction de l'espace disponible (Mapou, à paraître). Pour ce qui intéresse le présent propos, un principe fondamental régit la distribution des clans dans le territoire : la chefferie

elle-même ne peut entrer en relation avec une chefferie voisine que par le biais des clans placés sur les marges géographiques de son territoire, qui sont donc les intermédiaires obligés pour toute communication ou transaction avec l'extérieur; ce sont les "médiateurs et guetteurs" de Bensa et Rivierre (1982, 104).

A Koumac, ces clans de la périphérie ont des relations privilégiées avec leurs homologues relevant de la chefferie voisine, avec lesquels, entre autres choses, ils tendent à contracter préférentiellement leurs alliances matrimoniales et à entretenir ce qui en est la réciproque, tout un système d'adoptions. Cette interpénétration des marges produit un véritable maillage des chefferies entre elles, qui n'est pas sans évoquer les fameux "chaînon des langues" étudiés en Mélanésie par les linguistes.

Avec la colonisation européenne, débute un long et considérable épisode de dépeuplement, au terme duquel les reliques des groupes humains autrefois installés dans la vallée de la Koumac sont rassemblés dans la réserve autochtone, à l'aval de la rivière. Là, les règles coutumières régissent l'accueil des arrivants. Les terres de la réserve sont en effet le domaine traditionnel d'un petit nombre de clans qui allouent aux nouveaux arrivants un droit d'usage sur une partie de leurs terres.

Toutefois, les relations anciennes qui existaient au sein de la chefferie se sont, tant bien que mal, perpétuées dans l'espace considérablement rétréci de la réserve. Les relations privilégiées qu'entretenaient les anciens clans frontaliers avec leurs homologues de la chefferie voisine prennent parfois encore le pas sur leurs affinités avec la chefferie elle-même. C'est ainsi qu'ils ont adopté la même religion : les clans autrefois installés à l'amont de la rivière, à l'est, et à proximité des clans de la chefferie de Bondé précocement convertie par les pères maristes, fournissent ses seuls effectifs à l'église catholique de Koumac, où tous les autres clans sont protestants. De plus, les anciens réseaux d'alliances entre les clans frontaliers de deux chefferies voisines ont été maintenus, probablement grâce à la réciprocity à long terme requise dans le système des alliances matrimoniales et des adoptions. Enfin, les particularités linguistiques de chaque sous-groupe, élément essentiel du dispositif des relations inter-chefferies, ont toujours été conservées.

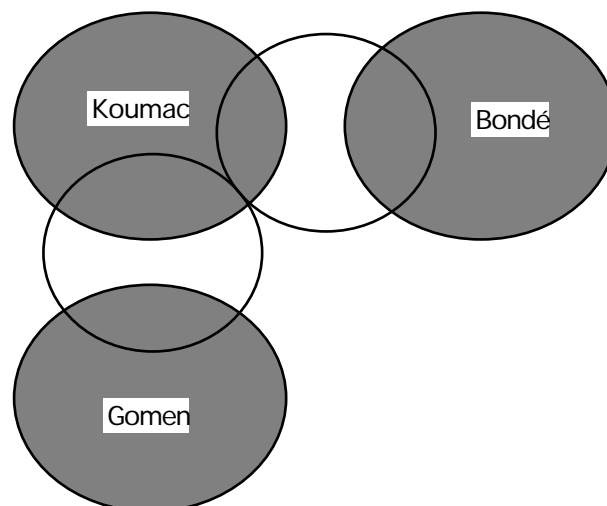


Figure 3 : organisation territoriale en "chaînon" à Koumac

Pour tous ces anciens clans frontaliers, la volonté de retour sur les terres ancestrales est devenue envisageable avec la réforme foncière lancée en 1978. Les fondements symboliques et culturels de ce retour au territoire initial sont les moteurs principaux des revendications foncières; mais il ne faut pour autant sous-estimer ni le souci de s'émanciper de la tutelle

politique de la chefferie de Koumac, ni les contraintes foncières et économiques liées au statut de clan accueilli.

Formes et échelles de la territorialité

La démonstration pourrait s'interrompre sur le constat qu'il existe, dans chacune des communautés examinées, une organisation immanente du territoire que l'histoire du peuplement éclaire et légitime à la fois, et que des facteurs extérieurs ne parviennent pas aisément à contrarier. Le modèle du partage foncier entre les quartiers du bourg d'Aribinda est celui qui régit le partage de la région toute entière; les découpages du sultanat de Jambi resurgissent inexorablement dans les subdivisions administratives modernes; les communautés kanak de Koumac aspirent à la reconstitution d'une territorialité antérieure, dans son étendue mais surtout dans les discriminations au sein de son espace. Mais en fin de compte, rien n'indique que l'on ait affaire à une territorialité si inéluctable : celle-ci, en fait, correspond à des représentations mentales qui, en tant que telles, évoluent au gré des mutations que connaît la société. Parfois même, il faut bien parler de discours rétroactif sur le territoire, discours dont les visées sont parfois clairement stratégiques : à Koumac, les clans des frontières prétendent ainsi avoir formé une chefferie distincte et autonome, ce qui contredit tous les autres témoignages ainsi que les sources historiques.

Dernière observation, la structure du territoire est perçue ici à l'échelle de l'ensemble socio-politique pris dans sa totalité : les chefferies à Koumac et à Aribinda, le sultanat à Jambi. Tous trois correspondent à des étendues et à des effectifs de population qui n'ont rien de comparable. L'échelle géographique serait-elle indifférente, comme le montre parallèlement le cas de l'Aribinda, où le modèle est extensible ? Qui plus est, la territorialité est aussi perceptible et opérationnelle à d'autres niveaux; l'emboîtement de ces différents niveaux de la territorialité a d'ailleurs été démontré à propos de l'Aribinda (Guillaud 1990) : la parcelle de culture y est aux mains de la famille, le lieu-dit aux mains du lignage, le faisceau relève du groupe social et donc du quartier, et enfin la maîtrise générale de la terre est du ressort des premiers arrivants, les Songhay. Une démonstration similaire pourrait être conduite pour les deux autres terrains présentés ici. Mais ce n'est qu'à un niveau supérieur que devient perceptible la forme, on pourrait presque dire la métaphore, qui résume les références sociales et spatiales des communautés : les quartiers du bourg d'Aribinda, le palais du sultan de Jambi, l'enchaînement indéfectible des clans de Koumac. À cette échelle optimale d'observation, l'organisation à la fois sociale et spatiale des communautés se résume en une image. Elle fournit une clé pour la compréhension des phénomènes de toute nature qui affectent ces communautés.

Bibliographie

BENSA, A. et J.-C. RIVIERRE, 1982, *Les chemins de l'alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*, SELAF, Paris, 586 p.

CLAVAL, P., 1968, *Régions, nations, grands espaces. Géographie générale des ensembles territoriaux*, Genin, Paris, 837 p.

GUILLAUD, D., 1990, "Sociogenèse et territoire dans l'Aribinda : le système foncier et ses enjeux", *Cahiers des Sciences Humaines*, ORSTOM, vol. 26, n° 3, p. 313-326.

GUILLAUD, D., 1994, "Les douze ventres du sultan : la permanence des territoires à Jambi (Sumatra)", *Géographie et Cultures* 12, p. 109-130.

MAPOU, L., à paraître, "Représentations et pratiques de l'espace foncier chez les Kanak de Yaté (Nouvelle-Calédonie)", ORSTOM, Ms.